

2018

J'adhère !

Bulletin à compléter et à retourner à :

CFE-CGC ORANGE

10/12, rue St Amand 75015 Paris

tél : 01 46 79 28 74 - fax : 01 40 45 51 57

mail : adhesion@cfecgc-orange.org

Mes coordonnées personnelles

Madame Monsieur Né-e le

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Mail perso

Fixe Mobile

nouvel adhérent

Mes coordonnées professionnelles

Société

CE

Ets secondaire

Adresse

CP Ville

Mail pro

Fixe Mobile

contact adhésion :

Ma situation

Salarié-e de droit privé :

CCNT Syntec autre convention

Préciser la convention :

Fonctionnaire

Contractuel de droit public

en activité en TPS / TPI / TPA / retraite

apprenti

alternant contrat de professionnalisation stagiaire

Date d'entrée dans le Groupe : dans la Société :

Niveau de Classification / Fonction / Appellation :

Désirez-vous être Membre d'honneur ou Membre Bienfaiteur oui non

J'adhère au syndicat CFE-CGC Orange

J'opte pour un **règlement par chèque**

Je joins mon chèque à l'ordre de CFE-CGC Orange

A

le

J'opte pour le **prélèvement trimestriel**

Je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous

Signature

Je joins un RIB et j'informe ma banque

J'autorise la CFE-CGC Orange à m'adresser par mail ses informations syndicales et celles de ses partenaires

En application de la loi « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant, utilisées pour gérer votre adhésion et vous adresser les informations sur nos actions. Elles sont traitées de manière confidentielle, et non communiquées à des tiers.

MANDAT DE PRELEVEMENT (SEPA)

En signant ce formulaire, vous autorisez la CFE-CGC Orange à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. La demande de remboursement d'un prélèvement autorisé doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Les informations contenues dans le présent mandat ne seront utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Désignation Titulaire du Compte à débiter

Titulaire du compte :

Adresse

CP Ville :

Désignation du créancier

CFE-CGC Orange
12 rue Saint Amand
75015 PARIS

Compte à débiter (joindre RIB)

IBAN

BIC (Bank Identifier Code)

Numéro ICS

FR 91 ZZZ 522 754

Référence Unique de Mandat
(réservé au créancier)

Type de paiement : récurrent

Date et Signature :

Votre adhésion : une ressource indispensable au fonctionnement du syndicat

Le montant de la cotisation dépend de votre niveau classification. Vous pouvez, si vous le désirez, être Membre d'Honneur ou Membre Bienfaiteur. Vous avez aussi la possibilité de faire un don (contactez-nous).

Les tarifs ne peuvent être proratisés en fonction de la date d'arrivée.

- **L'adhésion par prélèvement trimestriel vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel**, d'étaler vos règlements, et se renouvelle automatiquement. *Si vos coordonnées évoluent, merci de nous en avertir*. Tout trimestre commencé est dû. Pour résilier votre adhésion, adressez un courrier ou un mail au syndicat à adhesion@cfecgc-orange.org, en stipulant clairement votre demande de résiliation, qui prendra effet au début du trimestre suivant.
- **Une adhésion avec paiement par chèque est annuelle**. Elle est due dès le premier trimestre de l'année civile.
- **Vous êtes en TPS / TPI / TPA / retraite ?** Informez-nous via adhesion@cfecgc-orange.org, pour bénéficier d'un abattement de 50% sur le montant de cotisation correspondant à votre dernier niveau de classification.

Vous êtes nouvel adhérent : bénéficiez d'un tarif préférentiel en payant par prélèvement

Nouvel adhérent ou ancien adhérent n'ayant pas cotisé depuis plus de 3 ans, en optant pour le paiement par prélèvement trimestriel, vous bénéficiez d'une remise de 50% sur le tarif « par prélèvement » (sauf ceux marqués d'une * qui ne bénéficient d'aucun abattement) correspondant à votre niveau, durant la première année civile. Les prélèvements trimestriels démarrent à compter de l'enregistrement de l'adhésion. Par exception, les adhérents arrivant au 4^{ème} trimestre 2018, bénéficieront aussi de 50% sur l'année civile suivante.

Si vous choisissez de régler par chèque, vous devez régler le montant indiqué dans la colonne « par chèque » correspondant à votre niveau, par un seul chèque. Le tarif est pour l'année civile en cours et aucune remise n'est appliquée.

Cotisations annuelles 2018

Fonction Publique	CCNT	SYNTEC		Par prélèvement		Par chèque		Déduction fiscale
		ETAM	ingénieurs & cadres	4 prélèvements de :	Total annuel	1 chèque annuel		
I.1-II.2	A - C	1.3-2.3		15 €	60 €	110 €		Selon votre régime fiscal, vous pouvez bénéficier : - soit d'un crédit d'impôt de 66% de votre cotisation si vous êtes au régime forfaitaire (notice fiscale) - soit d'une déduction de 100% si vous êtes au régime des frais réels (notice fiscale) Dans tous les cas une attestation fiscale vous sera envoyée.
II.3	D	3.1-3.3		21,50 €	86 €	136 €		
III.1-III.2-III.3	Dbis		1.1-1.2	30 €	120 €	170 €		
IV.1-IV.2	E		2.1-2.2	41,50 €	166 €	216 €		
IV.3-IV.4	F		2.3-3.1	57,50 €	230 €	280 €		
IV.5 et +	G		3.2-3.3	92 €	368 €	418 €		
Alternant, apprenti, contrat pro, stagiaire *				5 €	20 €	non applicable		
Membre d'honneur *				125 €	500 €	500 €		
Membre bienfaiteur *				250 € et +	1 000 € et +	1 000 € et +		

Avec votre adhésion, vous bénéficiez de nombreux services (liste non exhaustive)

- **Accès aux séminaires locaux et nationaux**, à l'université d'été et aux journées thématiques (avec prise en charge de vos déplacements, repas et hébergement selon les règles de l'événement).
- **Formations syndicales** : ouverture sur le syndicalisme, représentants du personnel (DS/RSS, DP, CE, CHSCT), techniques d'expression et de négociation...
- **Formations thématiques** : initiation au droit, à l'économie, au management...
- **Premier accès à un avocat** en cas de conflit avec l'entreprise dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales. Pour en bénéficier, l'adhérent doit impérativement obtenir du syndicat un accord par mail avant de contacter l'avocat, et avoir cotisé au moins 6 mois à plein tarif.
- **Conseils juridiques individuels** pour votre défense : prud'hommes, conseillers des salariés, fonction publique, droit social, CAF, Sécu et mutuelle...
- **Accès aux Commissions Internes Thématiques (CIT), aux Référents Métiers (RMN), aux Groupes de Travail**, qui vous permet de développer et partager votre expertise et de participer à l'élaboration de la position du syndicat sur la signature des accords du Groupe Orange ou de la Branche des Télécoms.
- **Abonnement aux publications** du syndicat et de la confédération CFE-CGC.

La CFE-CGC Orange vous informe

Toute l'actualité de la CFE-CGC Orange est disponible sur notre site web : www.cfecgc-orange.org, également consultable depuis votre mobile ou tablette. Retrouvez nous aussi sur Facebook : www.facebook.com/cfecgc.orange, Twitter : <http://twitter.com/CFECGCOrange>, et LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cfe-cgc-orange>.

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une information privilégiée par mail :

- Flash Infos à chaque nouveau tract national
- Lettre locale de votre section, sur les thèmes qui touchent directement votre entité
- Invitation mensuelle aux restitutions des réunions de votre CE, en réunion téléphone
- Lettre syndicale « Comprendre & Agir », sur l'actualité sociale de l'entreprise
- Lettre « Epargne & Actionnariat », sur les sujets économiques, l'épargne salariale, l'intéressement et la participation